

## **ROLE DES EXPERTS DES CONFERENCES DE CONSENSUS**

L'expert est choisi pour sa connaissance et son expérience du sujet abordé attestées par des publications récentes sur son thème d'intervention. *Il peut avoir une position tranchée et connue vis-à-vis du sujet de la Conférence et éventuellement avoir des intérêts financiers en rapport avec le thème abordé, pour peu que cela soit connu de tous au moment de la Conférence.*

Le nombre des experts est d'environ 12 par conférence. Plusieurs experts peuvent intervenir sur le même thème, à propos des sujets les plus importants ou les plus controversés.

Chaque expert est informé sur la méthodologie de la Conférence à laquelle il participe. *Il en accepte les règles et les contraintes.*

### **I.-Le texte fourni aux membres du jury et publié avec le texte long du consensus dans Réanimation et Urgences.**

*L'expert doit fournir toute l'information utile permettant au jury de répondre à une des questions de la Conférence.* Il fournit cette information par écrit au comité d'organisation, au plus tard quatre mois avant la Conférence. Les données présentées doivent se baser sur une analyse exhaustive des résultats scientifiques publiés. Les sources doivent être référencées, et le niveau de preuve apporté par chacune des publications citées doit être pris en compte voire indiqué (cf document joint en annexe). Il doit toujours clairement distinguer les éléments qui apparaissent comme certains, démontrés et admis par la communauté scientifique, ceux qui sont probables et ceux qui relèvent de l'hypothèse, de l'expérience ou d'un jugement personnel ou d'une opinion, fut-elle largement partagée, mais non scientifiquement établie. S'il existe des résultats contradictoires, tous doivent être présentés et discutés. L'expert ne peut agir comme partisan et plaider une seule cause, en ne présentant qu'une partie des données existantes sur le thème de son intervention. Par contre, en conclusion de sa présentation, il peut éventuellement formuler son avis, fournir des réponses et des recommandations personnelles.

Le Comité d'organisation peut demander aux experts de lui fournir les principaux articles scientifiques référencés. Il peut aussi, avant la Conférence, leur demander un complément d'information, ou leur transmettre des demandes de précisions émanant du jury. Ces informations complémentaires doivent être intégrées au texte initial.

Le texte doit, par ailleurs, être conforme aux Recommandations aux auteurs des numéros spéciaux Consensus et Recommandations d'Experts de la revue Réanimation.

### **II.- La présentation devant le public et le jury.**

*L'expert doit se souvenir que les rapports d'experts n'ont été remis au public que le jour de la Conférence.* S'il présente en séance publique des informations qui ne figurent pas dans le texte de son intervention, par exemple les résultats d'une étude qui vient d'être publiée, il doit le signaler.

Chaque expert respecte le temps de parole qui lui est imparti. L'utilisation de diapositives

est à favoriser par rapport à celle de transparents qui ne sont généralement pas assez visibles. Les experts doivent mettre à la disposition du jury une copie sur papier de leurs diapositives.

### **III.-Les discussions.**

*Tous les experts intervenant lors de la Conférence doivent être présents durant la totalité des présentations et des discussions avec le jury et le public. Lors des discussions, il est souhaitable qu'ils fassent à nouveau valoir leur point de vue si ce dernier leur semble avoir été mal compris ou insuffisamment pris en compte.*

### **IV.- La mise à jour des recommandations.**

Le bureau du consensus ayant prévu de suivre la littérature, après la publication du texte des recommandations de la Conférence, *l'expert pourra être sollicité pour participer à la mise à jour de ces recommandations, si celle-ci s'avère nécessaire.*

#### **RAPPEL DES MISSIONS DE L'EXPERT**

- ← Participer à la réunion d'information.
- ← Fournir un texte s'appuyant sur l'ensemble des données de la littérature, analysées selon leur niveau de preuve, et en respectant les délais et les recommandations aux auteurs.
- ← Faire une présentation (diapositives) en sachant que le public n'a pas lu les rapports d'experts.
- ← Fournir une copie papier des diapositives.
- ← Participer à l'ensemble des discussions et donc rester jusqu'à la fin des débats.
- ← Participer ultérieurement à la procédure de révision des recommandations établies.

#### **CALENDRIER CONCERNANT LES EXPERTS**

- ← 9 à 12 mois avant la conférence : l'expert est contacté par l'organisateur local.
- ← 9 mois avant : réunion de l'ensemble des experts avec les conseillers scientifiques et le comité d'organisation.
- ← 4 à 6 mois avant : l'expert transmet son texte au comité d'organisation.
- ← 5 à 1 mois avant : demande éventuelle d'informations complémentaires par le jury et le comité d'organisation.
- ← CONFERENCE